

MAIRIE DE VEROSVRES

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> MARS 2019**

Présents : Eric MARTIN, Jean-Pierre ARQUEY, Denise TABOULOT, Robert BONIN, Nathalie DARGAUD, Danièle DUFOUR, Sylvie CHARVET, Lionel CABATON, Alain MAZILLE, Valérie PINON.

Excusé : Marc EMORINE.

Secrétaire de Séance : Danièle DUFOUR.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire, approuve le compte-rendu de la séance du 11 janvier 2019 à l'unanimité.

**- Délibération n° 2019\_10**

**Vote du Compte Administratif 2018 - BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire présente le Compte administratif 2018 de la Commune.

Les résultats sont les suivants :

| Sections          | Dépenses   | Recettes   | Résultat de l'exercice | Résultat antérieur | Restes à réaliser | Résultat clôture |
|-------------------|------------|------------|------------------------|--------------------|-------------------|------------------|
| Fonctionnement    | 295 785,68 | 371 580,59 | + 75 794,91            | + 137 174,74       |                   | + 212 969,65     |
| Investissement    | 163 682,26 | 132 119,95 | - 31 562,31            | - 49 859,75        |                   | - 81 422,06      |
| Restes à réaliser |            |            |                        |                    | - 14 700,00       | - 14 700,00      |
| Résultat Final    | 459 467,94 | 503 700,54 | + 44 232,60            | + 87 314,99        |                   | + 116 847,59     |

Le Maire quitte la pièce au moment du vote.

Denise TABOULOT fait voter l'assemblée.

Le Compte Administratif 2018 de la Commune est voté POUR à l'unanimité

**- Délibération n° 2019\_11**

**Compte de Gestion exercice 2018 - Budget Principal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ARRETE les comptes du compte de gestion du budget principal de la Commune de l'année 2018 établi par Madame la trésorière,

VOTE le compte de gestion du budget principal POUR à l'unanimité.

**- Délibération n° 2019\_12**

**Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'Exercice 2018**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif 2018, CONSIDERANT que l'application de la comptabilité M14 implique l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019,

CONSTATANT que le Compte administratif 2018 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de clôture de 212 969,65 €
- un déficit d'investissement de clôture de 81 422,06 €,

CONSIDERANT l'état des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 14 700 €,

DECIDE d'affecter au budget Commune 2019 :

- la somme de 96 122,06 € à l'article 1068 pour apurer le déficit
- la somme de 116 847,59 € au compte 002

la somme de 81 422,06 € au compte 001

- Première approche du budget 2019

Le Maire présente les travaux de la commission des finances qui a établi un projet de budget pour l'année 2019. L'assemblée échange sur les travaux à prévoir : solde des travaux de l'aire pour camping-cars, réalisation d'un parking et d'une voie de circulation devant la Mairie, places de stationnement pour le commerce, l'étude et la pose de la signalétique des voies communales et la numérotation des habitations.

- Aire de Camping-cars

Les plantations d'arbres, d'arbustes et l'engazonnement sont terminés.

- Fleurissement

La commune de Vérosvres a reçu le 1<sup>er</sup> prix au concours départemental des villes et villages fleuris dans la catégorie « commune de 251 à 500 habitants ». Le Maire félicite et remercie la responsable Denise Taboulot, les employés communaux et tous les bénévoles qui œuvrent pour l'embellissement de la commune.

**- Délibération n° 2019\_13**

**Tarif Location Logement - Appartement n° 4 - Ecole**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le montant du loyer mensuel de l'appartement n° 4 au-dessus de l'école à trois cent quatre-vingt-cinq euros (385 €) plus vingt euros (20 €) de charges mensuelles d'entretien des parties communes.

DIT que le dépôt de garantie s'élève à 385 €, soit un mois de loyer.

RAPPELLE que le loyer sera révisé au 1er janvier de chaque année selon l'indice de référence des loyers.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**- Délibération n° 2019\_14**

**Emploi en Contrat Unique Insertion**

Le Maire fait part de la nécessité de renouveler le poste d'emploi aidé dans le cadre d'un contrat unique d'insertion – Parcours Emploi Compétences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de recruter une personne éligible au contrat unique d'insertion (CUI – CAE) - Parcours Emploi Compétences selon les conditions en vigueur, afin de seconder l'employé communal,

ACCEPTTE la durée hebdomadaire fixée par le contrat unique d'insertion de 20 heures hebdomadaires, et la rémunération au SMIC,

CHARGE le Maire de recruter une personne correspondant au profil recherché,

ACCEPTTE de lui délivrer une formation selon les modalités du Parcours Emploi Compétences,

DEMANDE le versement d'une aide de l'Etat,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents administratifs s'y référant

### - AFFAIRES SCOLAIRES

Une demande de dérogation scolaire a été déposée afin d'inscrire un enfant domicilié à Vérosvres à l'école d'Ozolles. Le conseil municipal refuse la dérogation.

La coopérative scolaire de Vérosvres demande une subvention pour le financement du voyage scolaire de 3 jours dans l'Ain au mois de mai 2019.

La directrice de l'école de Vérosvres a souligné qu'un cycle « piscine » doit être organisé, il s'agit d'un enseignement obligatoire. Le financement du transport et des cours de natation sera pris en charge par les communes de Vérosvres et de Beaubery.

Une réunion est prévue entre les élus, le bureau de l'association du restaurant scolaire et les employées travaillant à la cantine concernant l'organisation du temps méridien.

### **- Délibération n° 2019\_15**

#### **Sauvegarde externalisée informatique, Gestion du système et Antivirus**

Le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer une sauvegarde externalisée du poste informatique du secrétariat de Mairie, en supplément des sauvegardes faites en interne afin de sécuriser les données communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les devis de la société ITD de Paray-le-Monial pour :

- Une sauvegarde monitorée hybride de l'ordinateur du secrétariat de Mairie pour un montant mensuel de 13,90 € ;
- Une gestion de l'ordinateur comprenant la supervision à distance, maintenance préventive, gestion du système d'exploitation et des mises à jour et Antivirus managé pour un montant mensuel de 8,90 € ;
- La prestation de service pour un montant de 100 € ;
- Le Carnet de 10 chèques « Service Maintenance » pour un montant de 469 €.

### AFFAIRES DIVERSES

- Les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques dans le hameau de Lavau sont prévus en mars/avril.

- De nouvelles mesures ont été effectuées à la lagune, il en a été déduit que le réseau collecte normalement, la qualité du rejet est correcte et les rendements satisfaisants.

- RCEA : Les études des projets vont débuter concernant l'opération de mise à 2 x 2 voies de la RN 79 entre La Fourche et le Col des Vaux. Un arrêté Préfectoral autorise les agents désignés à pénétrer sur les propriétés privées pour mener à bien ces études.

Le Maire va rencontrer le directeur de la société Arbonis afin de prendre en compte les besoins de l'usine dans l'aménagement de la RCEA.

- Un logo pour Vérosvres : Le conseil municipal étudie les premières propositions de logo reçues. Il est toujours possible d'adresser des propositions à la mairie.
- Une demande de poubelle supplémentaire a été faite pour installation vers le Château du Terreau.
- Des chiens errants ont été signalés sur la commune. Le propriétaire a été averti.
- Un conseil communautaire est prévu à la salle communale de Vérosvres le 11 avril prochain.
- Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019.
- Villages Solidaires organise la fête des solidarités à Vérosvres le 13 octobre 2019.
- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au 5 avril 2019.

La séance est levée à 23h15.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 08 mars 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,  
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,